

## POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

## L'ÉCHO SAUMUROIS

ON S'ABONNE

Au bureau, place du Marché-Noir, et chez MM. DUBOSSE, JAVAUD, GODFROY, et M<sup>lle</sup> NIVERLET, libraires à Saumur.

**JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.**

ABONNEMENTS.

Saumur. par la poste.

Un an. . . 18f. » 24f. «

Six mois. . 10 » 15 «

Trois mois. 5 25 7 50

— A PARIS, Office de Publicité Départementale (ISIDORE FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence des Feuilles Politiques, *Corresp. générale* (HAYAS), 5, rue J.-J. Rousseau

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements *demandés*, — *acceptés*, — ou *continus*, — sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — Les annonces devront être remises au bureau du journal, la veille de sa publication.

## CHRONIQUE POLITIQUE.

« Berlin, vendredi 4 mai. — Le *Moniteur prussien* annonce que le roi a eu, mardi, une attaque de fièvre qui a cessé le lendemain, mais qui, jeudi, a reparu pour cesser de nouveau dans la nuit du vendredi.

« La *Nouvelle Gazette de Prusse* parle d'un projet de médiation de la part de l'Autriche, lequel consisterait dans la proposition faite aux alliés de laisser à la Russie un nombre déterminé de vaisseaux dans la mer Noire et de faire un cas de guerre d'une infraction de la part de la Russie à cette stipulation. » — Havas.

Vienne, samedi. — Les conditions proposées par l'Autriche et rédigées de manière à pouvoir être acceptées par la Russie ne sont pas satisfaisantes; mais il est probable que l'Autriche prendra l'offensive si elles ne sont pas acceptées. Si les Puissances occidentales acceptent ces conditions, il est peu probable que la Russie les accepte. » (*Times.*)

Constantinople, 2 mai. — « Lord Stratford de Redcliffe est de retour à Constantinople. Mehemet-Ali est rappelé de l'exil. Le général Canrobert annonce à ses troupes des opérations immédiates. On a reçu l'ordre de préparer des transports. » (*Times* du 5 mai.)

« Hambourg, vendredi, 5 mai. L'amiral Dundas, ayant reçu hier de nouveaux ordres de Londres, est parti immédiatement de Kiel, avec toute la flotte anglaise, pour entrer dans la Baltique. — Havas.

## NOUVELLES DE LA GUERRE.

Voici le texte des dépêches que le Ministre de la guerre a reçues du général Canrobert :

« Devant Sébastopol, le 2 mai 1855.

« Nous avons eu cette nuit une heureuse affaire. L'ennemi avait fortement relié ses travaux entr'eux et avec des logements. En avant du bastion Central était un ouvrage de contre-approche à double enceinte et fort solide. Nous l'avons emporté. Nous nous y sommes maintenus sous un feu très-vif, et y sommes définitivement établis. Nous avons enlevé à l'ennemi huit petits mortiers à bras qui s'y trouvaient. Nos pertes, non encore exactement évaluées, sont au-dessous de ce que je pouvais craindre. L'ennemi a beaucoup souffert. Les troupes ont été admirables d'élan. »

« Devant Sébastopol, le 3 mai.

« Hier, à quatre heures du soir, l'ennemi est sorti pour reprendre l'ouvrage de contre-approche que nous lui avions enlevé la nuit précédente. Les troupes de la garde l'ont abordé à la baïonnette, culbuté et rejeté dans la place. »

« L'artillerie ennemie a protégé le départ et la rentrée de cette sortie par une canonnade très-violente, à laquelle nos batteries ont bien répondu. »

« Devant Sébastopol, le 4 mai. — « Dans la nuit de mercredi 2 mai, les Français, commandés par le général Pélissier, ayant pris position devant le bastion de la Quarantaine, ont marché vivement sur le bastion n° 4, ont attaqué les ouvrages avancés élevés par les Russes pour protéger ce bastion, et les ont enlevés à la baïonnette. Dans cette affaire, les Français ont pris 12 mortiers à l'ennemi. Le génie a aussitôt occupé la position et y a élevé des travaux à la sape volante. Au point du jour, il était parvenu à s'établir sur le terrain enlevé à l'ennemi. Hier soir, les Russes ont fait une sortie générale pour reprendre le terrain perdu. Après un combat sanglant, ils ont été ramenés dans la place. Nos pertes ont été grandes, mais elles ne sont proportionnées ni à celles de l'ennemi ni à l'avantage obtenu. Ce matin, les Russes n'ont ni un homme ni un canon en dehors de l'enceinte régulière de la place. »

(*Daily-News*, 5 mai.)

« Londres, samedi 5 mai. — Une dépêche de lord Raglan annonce que dans la nuit de mardi au mer-

credi 2 mai, un vif engagement a eu lieu sur le front et sur la gauche des alliés. Toutes les embuscades des tirailleurs russes ont été enlevées et huit mortiers à bras leur ont été pris.

« Cette dépêche de lord Raglan ajoute que nous avons fait 200 prisonniers aux Russes. » — Lejoivet.

« Marseille, samedi 5 mai. — Le paquebot qui vient d'arriver, apporte des nouvelles de Crimée allant jusqu'au 24 avril. Dans la journée du 22, nous avons fait sauter de nouvelles mines qui nous ont rapproché de vingt-cinq mètres du bastion du Mat.

« Six vaisseaux des flottes alliées ont lancé des bordées contre Sébastopol. La place a répondu à leur feu, et la frégate française le *Mogador* a éprouvé des avaries.

« Omer-Pacha est reparti pour Eupatoria avec les troupes qu'il avait amenées.

« Le 23, le feu s'est ralenti et les Russes ont profité de ce répit pour boucher les brèches qui avaient été faites et réparer les dégâts causés par l'artillerie alliée aux bastions de la Quarantaine et du Centre, ainsi qu'aux batteries, aux casernes et à l'arsenal.

« Les Russes concentraient des forces du côté d'Inkerman. Omer-Pacha devait faire une diversion.

« Le 24, les alliés devaient faire une reconnaissance du côté de la Tchernaiâ, mais ce projet a été abandonné. »

Une lettre écrite du bord de la frégate à vapeur le *Sané*, nous permet de donner quelques indications sur le rôle joué jusqu'ici dans le siège par la marine. Ce qu'à fait le *Sané*, c'est ce que ceux de nos bâtiments de guerre appelés à concourir au siège, ont pu accomplir jusqu'ici, en attendant que la flotte entière puisse concourir à l'action décisive :

« Devant Sébastopol, 17 avril.

« Partis de Constantinople le 2 avril, nous sommes arrivés le 4 à Kamiesch, où nous attendait un spectacle qui nous a remplis de joie. Toute l'escadre, vaisseau amiral en tête, avait quitté la tenue d'hiver pour prendre une attitude plus majestueuse. Les mâts de hune et de perroquet s'élançaient dans les airs, après être restés calés pendant la saison rigoureuse; les voiles étaient déseverguées, et les bâtiments, autrefois blottis au fond du port pour s'y abriter le plus possible, se balançaient doucement en grandrade.

« Depuis longtemps nous espérions nous mesurer avec les Russes, lorsqu'avant-hier, dimanche 15 avril, notre commandant, qui d'ordinaire est fort sérieux, dit en plaisantant à un vieux chef de pièce : « Eh bien ! te voilà content : cette fois-ci tu vas le faire ronfler pour tout de bon, ton *brutal* ; nous verrons un peu comment tu t'y prendras pour débrouiller les lignes. »

« C'était en passant son inspection que le commandant avait dit ces paroles. L'inspection terminée, il nous adressa l'allocation suivante :

« Equipage du *Sané* ! l'amiral vous procure aujourd'hui l'occasion de montrer votre vaillance. Il a choisi la frégate pour aller faire cette nuit une excursion sous les forts de Sébastopol et venir en aide à nos frères de l'armée de terre. »

« Il fallait voir, à ces mots, l'expression de bonheur qui se peignit sur toutes les figures. Tous les yeux, animés du feu du courage, se fixaient sur le commandant, et l'émotion des matelots, obligés au silence, se traduisait par les soupirs qui soulevaient leurs poitrines. Mais dès qu'on eut rompu les rangs, ils se mirent à bondir sur le pont, à danser et à s'embrasser de joie, ils étaient heureux, transportés : on venait de leur annoncer qu'ils allaient se battre !

« Aussitôt la nuit venue, le branlebas fut ordonné, les pièces furent chargées, et tout fut gréé pour le combat. A une heure et demie, nous mîmes notre ancre à pic, et, à une heure trois quarts, après

avoir marché bien doucement, nous étions sous la volée du fort de la Quarantaine.

« Tout à coup le silence solennel qui régnait à bord fut interrompu par la voix du commandant qui s'écria : « Tribord, feu ! » Dans la seconde qui suivit, la mer et les forts furent illuminés comme par un éclair, et en même temps une détonation terrible fit trembler le navire jusqu'à la carlingue. Les Russes qui ne pouvaient s'attendre à tant d'audace, furent tellement surpris, que nous leur avons envoyé une seconde bordée avant qu'ils eussent le temps de répondre à la première mais nous ne perdîmes rien pour attendre. A peine notre deuxième bordée venait-elle d'être lâchée, que nous entendîmes les boulets russes déchirer l'air en lui faisant pousser des cris aigus. Les bombes, les obus, tout cela se mit à pleuvoir comme la grêle autour de nous; et pourtant nous en sommes sortis sains et saufs, l'obscurité de la nuit ne permettant pas aux Russes de viser leurs coups. Ils voyaient bien la flamme de nos canons, mais nous changions de place à tout moment. Nous continuâmes ainsi à tirer en accélérant nos charges et nos bordées; avant le jour, nous nous mîmes hors de la portée de l'ennemi, et vîmes reprendre notre mouillage. Le vaisseau le *Jean-Bart* va, cette nuit, remplir la même mission. La flotte anglaise attend, comme nous, le signal d'une attaque générale. »

## EXTÉRIEUR.

ESPAGNE. — Madrid, 5 mai 1855.

« La Bourse a été animée par suite de bruits relatifs à l'établissement d'un impôt extraordinaire.

« On a dispersé des bandes carlistes qui s'étaient montrées à Burgos et en Biscaye.

« La discussion sur la troisième base de la Constitution continue. » — Havas.

AUTRICHE. — Vienne, samedi 5 mai.

« L'Empereur doit se rendre en Gallicie, vers le milieu de mai, afin d'y passer une revue de l'armée. » — Havas.

## REVUE DE L'OUEST.

Dinan. — Une dizaine des plus habiles chasseurs de Dinan et des environs s'étaient donné rendez-vous, lundi dernier, à la forêt de la Hunaudaie, pour une chasse au sanglier; et ce même jour une forte laie, poursuivie pendant près de quatre heures par deux relais de chiens, et raccourcie par deux fois, est restée sous le dernier coup de feu de M. Cohad.

Le jour suivant, un *vieux sanglier*, qui a tenu à distance pendant près de trois heures tous les chiens qui l'entouraient, a été tué de très-près et au milieu des applaudissements des braves gens de la contrée, par M. Le Fer de la Cervinais.

Ce solitaire a été apporté le lendemain à Dinan et suspendu à l'une des fenêtres de la maison du courageux chasseur, où il était bientôt devenu, comme on le pense, l'objet de la curiosité des habitants de la ville. (*Journal de Maine-et-Loire.*)

Le Mans. — Lundi, vers 10 heures du matin, un commencement d'incendie a eu lieu au poste de la préfecture; le feu a pris à la toiture de ce petit bâtiment par le tuyau du poêle qui sert à chauffer le poste; ce tuyau traverse un grenier rempli de matières inflammables et est en contact presque direct avec la charpente du toit. Nous savons que des ordres ont été donnés par M. le Préfet pour qu'il soit remédié à cet état de choses.

L'alarme ayant été donnée par la sentinelle, on est parvenu à se rendre maître de la flamme avant qu'elle eût eu le temps de prendre un développement qui eût exposé à une destruction complète tous les bâtiments voisins. Les bâtiments sur lesquels s'appuie le poste de la préfecture, sont de vieilles et laides maisons occupées par le journal *l'Union* et par M. Bidard, ébéniste. (*Union.*)

CHRONIQUE LOCALE.

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE DE SAUMUR.

Il y a plus d'un demi-siècle déjà que les bibliothèques des établissements monastiques, ces vastes et précieux dépôts des connaissances humaines et des enseignements historiques, furent dévastés et dispersés par la tourmente révolutionnaire. Heureusement qu'alors, dans un grand nombre de villes voisines des monastères, quelques hommes éclairés et pénétrés de respect pour les œuvres de l'intelligence, ont été assez heureux pour en soustraire une partie au vandalisme de l'époque et pour la conserver à la génération actuelle.

La bibliothèque de la ville de Saumur, composée surtout des débris de celles des Bénédictins de St-Florent et des Prêtres de l'Oratoire de Notre-Dame-des-Ardilliers, fut longtemps reléguée dans des dépôts où elle se trouva exposée à de nombreuses et irréparables dilapidations; en ce moment même elle est placée dans un local peu en rapport avec les richesses qu'elle renferme. Mais, par une décision qui fait le plus grand honneur à l'administration municipale actuelle, on est au moment de construire des salles où ces monuments du génie de l'homme trouveront une hospitalité plus digne de leur mérite.

La circonstance présente nous semble donc opportune pour offrir aux Saumurois un aperçu sommaire de quelques-unes de leurs richesses bibliographiques, et, sans entrer dans aucun détail sur le mérite relatif des divers auteurs et sur la plus ou moins grande rareté de leurs œuvres, ce qui nous entraînerait beaucoup trop loin, nous nous bornerons à dresser un tableau chronologique des éditions antérieures à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle que possède la ville de Saumur, ainsi que des ouvrages qui furent imprimés dans cette même ville à différentes époques, en y joignant les noms des typographes saumurois.

1<sup>o</sup> OUVRAGES IMPRIMÉS AVANT LE XVI<sup>e</sup> SIÈCLE.

- 1486. P. Virgilio Maronis opera. Venetiis, Antonius Bartholomei.
- 1486. M. Annæ Lucani opera. Venetiis, Nicolaus Battibouc.
- 1494. Secunda pars operum Joan. de Gerson. » Joannes Knob.
- 1497. Tractatus Sancti Bonaventuræ. Parisiis. Georgius Mittelhus.
- 1498. Scriptum Sancti Thomæ Aquino. Venetiis. Bonetus Locatellus.
- 1500. P. Virgilio Maronis opera. Venetiis. Lucantinius, Florentinus.

2<sup>o</sup> OUVRAGES IMPRIMÉS DEPUIS L'AN 1501 JUSQU'EN 1550.

1 <sup>re</sup> Division. Théologie. . . . .	45
2 <sup>e</sup> Division. Jurisprudence . . . . .	8
3 <sup>e</sup> Division. Sciences et Arts. . . . .	23
4 <sup>e</sup> Division. Belles-Lettres. . . . .	30
5 <sup>e</sup> Division. Histoire. . . . .	28
<b>Total. . . . .</b>	<b>134</b>

3<sup>o</sup> OUVRAGES IMPRIMÉS ENTRE LES ANNÉES 1551 ET 1600.

1 <sup>re</sup> Division. Théologie. . . . .	56
2 <sup>e</sup> Division. Jurisprudence . . . . .	29
3 <sup>e</sup> Division. Sciences et Arts. . . . .	60
4 <sup>e</sup> Division. Belles-Lettres . . . . .	71
5 <sup>e</sup> Division. Histoire . . . . .	118
<b>Total des ouvrages. . . . .</b>	<b>334</b>

4<sup>o</sup> OUVRAGES IMPRIMÉS A SAUMUR, ET NOMS DES TYPOGRAPHES.

- 1602. Thomas Portau.
- 1604. Idem.
- 1609. Idem.
- 1611. Idem.
- 1611. Idem.
- 1612. Idem.
- 1624. Claude Girard et Daniel Lerpinière.
- 1625. Jean Godeau.
- 1645. Jean Lesnier.

- 1647. Isaac Desbordes.
- 1647. Jean Lesnier.
- 1649. Idem.
- 1654. Isaac Desbordes.
- 1655. Jean Ribotteau.
- 1656. Antoine Rousselet.
- 1659. Isaac Desbordes.
- 1662. Idem.
- 1664. Jean Lesnier et Daniel Lerpinière.
- 1664. François Ernou.
- 1664. Daniel Lerpinière et Jean Lesnier.
- 1666. René Péan et Jean Lesnier.
- 1674. Isaac Desbordes et Jean Lesnier.
- 1674. Isaac Desbordes.
- 1676. René Péan.
- 1678. Henry Desbordes.
- 1684. Veuve Georges Josse, ci. . . . . 26.

La bibliothèque contient en outre : 5 manuscrits antérieurs au XVI<sup>e</sup> siècle; quelques Aldes, et environ une vingtaine d'Elzeviers; sans parler des magnifiques éditions des Plantin, des Anisson, des Cramoisy, etc., etc., qui, bien que plus modernes, n'en sont pas moins précieuses.

Ainsi, la bibliothèque de la ville de Saumur possède environ 500 ouvrages d'un haut intérêt bibliographique, ce qui représente plus de 1,000 volumes qu'il lui serait bien impossible de se procurer maintenant à aucun prix : il serait à désirer néanmoins que quelques sommes fussent appliquées à des réparations d'anciennes reliures, souvent excessivement curieuses, ainsi qu'à des travaux de conservation.

DE LA PONCE.

Le savant M. de La Ponce, membre de l'Académie Royale d'Irlande, de la Société archéologique de Tours, etc., etc., à qui nous devons ces renseignements intéressants, s'occupe depuis plus de six mois de classer, et de cataloguer la bibliothèque de notre ville avec un soin et un zèle dont nous ne saurions lui être trop reconnaissants.

Il a remarqué, et nous a fait connaître, que des ouvrages importants se trouvaient incomplets. Nous savons, en effet, que plusieurs de nos compatriotes possèdent des volumes provenant de la bibliothèque. Il ne nous appartient pas d'en réclamer la restitution, comme un droit, car ils peuvent avoir été légitimement acquis par leurs possesseurs; mais, en faisant ici un appel à leur désintéressement et à leur patriotisme, nous sommes persuadé qu'ils s'empresseront d'y répondre et de rapporter, soit à la mairie, soit à la bibliothèque, les divers tomes qui doivent servir à compléter des ouvrages précieux.

P. GODET.

Ministère de la Guerre.

CHATEAU DE SAUMUR.

ZONES DE SERVITUDES.

DÉCRET IMPÉRIAL qui homologue les plans de délimitation et les procès-verbaux de bornage des zones de servitudes et des polygones exceptionnels des places de guerre et postes militaires y désignés.

NAPOLÉON, par la grâce de Dieu et la volonté nationale, EMPEREUR DES FRANÇAIS, à tous présents et à venir, salut.

Vu les lois des 10 juillet 1891, 17 juillet 1819 et 10 juillet 1851, concernant les servitudes imposées à la propriété pour la défense de l'Etat;

Vu notre décret d'administration publique du 10 août 1853, relatif au classement des places de guerre et des postes militaires, et aux servitudes autour des fortifications;

Sur le rapport de notre Ministre Secrétaire d'Etat au département de la Guerre;

AVONS DÉCRÉTÉ ET DÉCRÉTONS ce qui suit :

Article 1<sup>er</sup>. — Les plans de délimitation et les procès-verbaux de bornage des zones de servitudes et des polygones exceptionnels annexés au présent décret et visés et approuvés par notre Ministre de la Guerre, ainsi que les conditions particulières relatives à ces polygones, telles qu'elles sont rela-

tées sur ces plans, sont définitivement arrêtées et homologuées.

Ces plans et procès-verbaux concernent les places et postes ci-dessous désignés :

CHATEAU DE SAUMUR (département de Maine-et-Loire).

Article 2<sup>o</sup>. — Notre Ministre Secrétaire d'Etat de la Guerre est chargé de l'exécution de présent décret.

Fait à Paris, le 20 janvier 1855.

Signé : NAPOLÉON.

Par l'Empereur :

Le Maréchal de France, Ministre Secrétaire d'Etat de la Guerre, Signé : VAILLANT.

Pour extrait conforme :

Le Colonel Directeur des Fortifications, Signé : GOURY.

Pour copie conforme :

A Saumur, le 28 Mars 1855,

Le capitaine du Génie en chef, W. ROMILLY.

Pour copie conforme :

Le Maire de Saumur, RAGUIDEAU, adjoint.

AVIS.

Les propriétaires des constructions comprises dans les zones de servitudes du château de Saumur, sont invités à venir, dans les 3 mois à partir du 5 avril 1855, faire constater dans les bureaux du Génie à Saumur, sur un registre à ce destiné, que lesdites constructions remontent à une date antérieure à l'année 1821, afin d'avoir droit à une indemnité en cas de démolition de ces constructions par le département de la Guerre.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 5 avril 1855.

Le Maire, RAGUIDEAU, adjoint.

DERNIÈRES NOUVELLES.

L'assassin Pianori a été condamné à mort.

On lit dans le Constitutionnel du 7 :

« Le bruit de la prise du bastion du Mat s'est répandu aujourd'hui au Champ-de-Mars, pendant les courses. Ce bruit, que nous répétons sous toutes réserves, paraissait se confirmer dans la soirée. On assurait dans la journée que la nouvelle en était parvenue par le télégraphe au gouvernement. »

**Maux de Dents.** L'EAU du docteur O'MÉARA, ancien médecin de Napoléon à Sainte-Hélène, calme et guérit à l'instant le mal de dents le plus violent, arrête et détruit la carie. La POUDRE DENTIFRICE, du même docteur, blanchit les dents sans altérer leur émail et aide à leur conservation en fortifiant les gencives.

Dépôt aux pharmacies de MM. BRIÈRE, à Saumur, et PELLETIER fils, à Doué. (86)

Marché de Saumur du 5 Mai.

Froment (hec. de 77 k.) 24 14	Graine de luzerne. 60 —
2 <sup>e</sup> qualité, de 74 k. 23 20	— de colza . . . . .
Seigle . . . . . 14 80	— de lin . . . . . 54 —
Orge . . . . . 11 20	Amandes en coques
Avoine (entrée) . . . . . 10 —	(l'hectolitre) . . . . .
Fèves . . . . . 12 80	— cassées (30 k) 80 —
Pois blancs . . . . . 26 —	Vin rouge des Cot.,
— rouges . . . . . 24 80	compris le fût,
— verts . . . . . — —	1 <sup>er</sup> choix 1834. — —
Cire jaune (30 kil) 160 —	2 <sup>e</sup> — — — —
Huile de noix ordin. 73 —	3 <sup>e</sup> — — — — 120 —
— de chenevis. 53 —	— de Chinon. 120 —
— de lin. . . . . 53 —	— de Bourgueil. 140 —
Paille hors barrière. 27 —	Vin blanc des Cot.,
Foin 1834. id 63 —	1 <sup>re</sup> qualité 1834 150 —
Luzerne. . . . . 63 —	2 <sup>e</sup> — — — — 100 —
Graine de trèfle. . . . . 58 —	3 <sup>e</sup> — — — — 90 —

BOURSE DU 5 MAI.

5 p. 0/0 hausse 10 cent. — Fermé à 69 00
4 1/2 p. 0/0 baisse 25 cent. — Fermé à 93 25.

BOURSE DU 7 MAI.

5 p. 0/0 baisse 70 cent. — Fermé à 68 50.
4 1/2 p. 0/0 baisse 25 cent. — Fermé à 93 50.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M<sup>e</sup> HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE

Après Décès.

Le jeudi 10 mai 1855, à midi, et jours suivants, s'il y a lieu, il sera procédé, par le ministère de M<sup>e</sup> Henri PLÉ, commissaire-priseur, en la maison où est décédée la veuve DAUZON, à Nantilly, à la vente publique, aux enchères, du mobilier dépendant de sa succession vacante, à la requête de M. Cournay, curateur à ladite succession.

Il sera vendu :

Lits, couettes, draps, serviettes, effets, armoire, buffet, commode, tables, chaises, batterie de cuisine, etc.

On paiera comptant et 5 centimes par franc. (223)

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

PORTION DE MAISON,

Sise rue de l'Ancienne - Messagerie.

A CÉDER

UN FONDS DE CORDONNIER,

Rue du Paradis.

S'adresser à M<sup>me</sup> veuve AGUILLARD,

MAISON A VENDRE

Présentement,

Cette maison, située Grand'Rue à Saumur, ayant cour, écurie et autres servitudes, était occupée par M<sup>lle</sup> Barthélemy et précédemment par M. le docteur Fardeau.

S'adresser à M<sup>e</sup> LEROUX, notaire à Saumur, ou à M. GUENOIS, rue du Paradis, 14. (188)

A LOUER

Présentement

MAISON neuve et joli JARDIN

Sur le bord du Thouet à Saint-Florent.

S'adresser à M. ABRAHAM. (177)

HERBAGE

DE L'ILE PONNEAU.

Ouverture le 6 mai 1855. Prix : 25 f. 60 c. pour 35 jours. On paiera en entrant.

S'adresser à M. Paul GRELLET, restaurateur près la Gare du chemin de fer. (222)

On demande UNE DEMOISELLE DE MAGASIN pour la Mercerie.

S'adresser à M. BAUD, rue Saint-Jean, 63. (203)

Saumur, P. GODET, imprimeur.

Etudes de M<sup>e</sup> MOUILLEFARINE, avoué à Paris, rue du Sentier, n<sup>o</sup> 8, et de M<sup>e</sup> MOTAIS, notaire à Tigné (Maine-et-Loire).

## VENTE

Sur Licitation entre Majeurs et Mineurs,

Par le ministère de M<sup>e</sup> MOTAIS, notaire à Tigné (Maine-et-Loire),

EN 18 LOTS QUI NE POURRONT ÊTRE RÉUNIS,

de

# MÉTAIRIES, MAISONS,

Auberge, Tannerie,

# JARDINS, VIVIER, TERRAINS,

## TERRES LABOURABLES ET PATURES,

Le tout situé canton de VIHIER, arrondissement de Saumur  
(MAINE-ET-LOIRE.)

L'Adjudication aura lieu le Lundi 28 Mai 1855, et jours suivants, s'il y a lieu, à onze heures du matin, à la Mairie de Vihiers.

On fait savoir à tous qu'il appartiendra,

Qu'en exécution d'un jugement de la deuxième chambre du Tribunal civil de première instance de la Seine, en date du 10 mars 1855, enregistré et signifié tant à avoué qu'à domicile;

Et aux requête, poursuite et diligence de madame Camille-Désirée Schmitt, veuve de M. René-Henri Ferchault, en son vivant facteur à la Halle au beurre, demeurant ladite dame à Paris, rue Geoffroy-Marie, n<sup>o</sup> 6, ci-devant, et actuellement Faubourg Poissonnière, n<sup>o</sup> 153,

Agissant au nom et comme ayant été commune en biens avec ledit feu sieur son mari, aux termes de leur contrat de mariage passé devant M<sup>es</sup> Classe et son collègue, notaires à Paris, le 4 février 1836, enregistré, et encore sa donataire universelle en usufruit; laquelle donation, à raison de l'existence d'un enfant, s'est trouvée réduite à la quotité la plus avantageuse, à savoir: d'un quart en toute propriété et d'un quart en usufruit, aux termes du même contrat, ainsi qu'il résulte de l'intitulé d'inventaire dressé après le décès dudit sieur Ferchault, par M<sup>es</sup> Lejeune et son collègue, notaires à Paris, le 6 mai 1854, enregistré;

Ayant pour avoué M<sup>e</sup> Eugène André Mouillefarine, demeurant à Paris, rue du Sentier, n<sup>o</sup> 8;

En présence de:

1<sup>o</sup> M. Paul-Henri Guillou, percepteur de contributions, demeurant à Cholet (Maine-et-Loire),

Agissant au nom et comme subrogé-tuteur du mineur Arthur Ferchault, ledit mineur habile à se porter seul et unique héritier, mais sous bénéfice d'inventaire seulement, du feu sieur René-Henri Ferchault, son père, décédé;

Ayant pour avoué M<sup>e</sup> Adrien Bacquoy Guédon, demeurant à Paris, boulevard Poissonnière, n<sup>o</sup> 23;

2<sup>o</sup> Et encore en présence, ou lui dûment appelé, de M. Henri Benjamin Ferchault, facteur à la Halle aux poissons, demeurant à Paris, rue des Petits-Hôtels, n<sup>o</sup> 10, ci-devant, et actuellement à Avon, près Fontainebleau,

Agissant au nom et comme subrogé-tuteur ad hoc dudit mineur Arthur Ferchault, sus-nommé;

Il sera, le lundi 28 mai 1855, onze heures du matin, procédé, à la mairie de Vihiers, à la vente, au plus offrant et dernier enchérisseur, par le ministère de M<sup>e</sup> Motais, notaire à Tigné, des immeubles dont la désignation suit:

### DÉSIGNATION.

#### PREMIER LOT.

##### MÉTairie DES ECOUBOILLES.

Cette métairie consiste en bâtiments d'exploitation et d'habitation, terres labourables et prés; elle est d'une contenance totale de 29 hectares 43 ares 80 centiares, et située en la commune de Saint-Paul-du-Bois, canton de Vihiers, arrondissement de Saumur (Maine-et-Loire), savoir:

Section.	Polygone.	Numéro du Plan.	NOMS DES BIENS.	NATURE.	CONTENANCE		
					h.	a.	c.
A	2	17	Le champ de Poirisseau, en terre labourable.....	Terre.	1	34	50
	4	10	Le pré des Douves, en pré.....	Pré.	»	53	»
	6	8	Le champ du Pré-des-Douves, en terre labourable.....	Terre.	1	15	»
		12	Le champ des Gats, en terre labourable.....	Id.	»	98	»
		14	Le champ des Gats, en terre labourable.....	Id.	1	67	»
		15	Le champ du Petit-Bossé, en terre labourable.....	Id.	»	88	50
	13	27	La pièce de la Noue, en terre labourable.....	Id.	1	19	»
	14	14	Le champ des Patisseaux, en terre labourable.....	Id.	4	37	»
	15	16	Les Prés-Roussiers, en pré.....	Pré.	»	71	»
		5	Le champ de la Petite-Noue, en terre labourable.....	Terre.	»	73	»
		6	La pièce de l'Avenan, en terre labourable.....	Id.	»	58	20
		15	Le champ de l'Ouche, en terre labourable.....	Id.	»	34	»
			A reporter.....		14	48	20

Section.	Polygone.	Numéro du Plan.	NOMS DES BIENS.	NATURE.	CONTENANCE		
					h.	a.	c.
			Report. ....		14	48	20
		17	Le champ de la Grande-Ouche, en terre labourable.....	Id.	»	71	50
		35	La pièce dite les Friches-des-Places, en terre labourable.....	Id.	»	46	50
	16	4	Le champ de la Roussière, en terre labourable.....	Id.	2	80	»
		5	Un champ dit encore la Roussière, friche.....	Friche.	»	43	50
		6	Le Champ-Nau, en terre labourable..	Terre.	1	47	»
		10	La pièce dite les Marchais, en terre labourable.....	Id.	1	60	»
	16	11	Un autre champ dit les Marchais, mare d'eau.....	Marc.	»	7	90
		17	1 La pièce dite des Ruettes, terre labourable.....	Terre.	1	16	50
		2	Le pré de la Coulée-des-Ruettes, pré.	Pré.	»	36	80
		3	Le pré du Carrouil.....	Id.	1	66	50
	18	3	Le champ de la Vigne, en terre labourable.....	Terre.	»	61	50
		6	Le jardin des Ecouboilles, jardin....	Jardin.	»	5	10
		8	Le jardin des Ecouboilles, jardin....	Id.	»	5	20
		24	Un autre jardin des Ecouboilles, jardin.....	Id.	»	1	30
		32	Bâtiments des Ecouboilles, écurie, grange, sol et cour.....	Maison.	»	6	10
		33	Aire batteresse des Ecouboilles.....	Aire.	»	6	20
		36	Un jardin aux Ecouboilles, en jardin..	Jardin.	»	3	10
		38	Un autre jardin aux Ecouboilles, en jardin.....	Id.	»	4	90
		33	Une maison, nouvellement construite sur une portion de l'aire ci-dessus.	Maison.	»	»	»
		76	Le champ du Friche, terre labourable.	Terre.	1	39	»
		81	La pièce de l'Ouche-de-Derrière, en terre labourable.....	Id.	»	34	»
		94	Le Petit-Grand-Pré, en pré.....	Pré.	»	26	50
		95	Le champ du Petit-Grand-Pré, en terre labourable.....	Terre.	1	21	50
			Contenance totale de ladite métairie.....		29	43	80

#### 2<sup>e</sup> LOT.

##### MÉTairie DE LA MADELEINE.

Cette métairie, qui est située sur les communes de Vihiers, Saint-Hilaire-du-Bois et le Voide, canton de Vihiers, arrondissement de Saumur (Maine-et-Loire), consiste en bâtiments d'habitation et d'exploitation, terres labourables et prés; elle est d'une contenance totale de 21 hectares 57 ares 25 centiares.

Section.	Polygone.	Numéro du Plan.	NOMS DES BIENS.	NATURE.	CONTENANCE		
					h.	a.	c.
			PREMIÈRE PARTIE.				
			Sur la commune de Vihiers.				
B		41	Maison, étables, écuries et dépendances, avec rue, issue, sol et cour; le tout contenant:.....	Maison, sol et cour.	»	13	50
		40	Un jardin, sis à la Madeleine, en jardin	Jardin.	»	17	»
		42	Pré de la Maison ou de la Mangaiserie	Pré.	»	48	»
		35	Le champ des Noël, en terre labourable.....	Terre.	1	27	»
		39	La pièce du jardin, en terre labourable.....	Id.	»	98	»
		33	L'Ouche à Vallée, en terre labourable.....	Id.	»	29	»
		3	Un chemin d'exploitation non cultivé	Chemin.	»	1	25
		2	Le champ St-Martin, en terre labourable.....	Terre.	»	14	»
		4	La pièce de la Grande-Ouche, en terre labourable.....	Id.	1	14	50
		8	Le champ des Pineaux, en terre labourable.....	Id.	»	89	»
		53	Le pré de Notre-Dame, en pré.....	Pré.	»	36	»
		34	Le champ des Grands-Noël, en terre labourable.....	Terre.	»	93	»
		3	Le champ de la Guimadière, en terre labourable.....	Id.	»	13	10
			DEUXIÈME PARTIE.				
			Sur la commune de St-Hilaire-du-Bois.				
C		7	Une petite maison avec étable, sol et cour, rue et issue.....	Maison.	»	1	30
		6	Un morceau de terre, dit le Verger, jardin.....	Jardin.	»	13	70
		4	Le champ Guilleron, en terre labourable.....	Terre.	1	35	»
		21	La pièce des Lineaux, en terre labourable.....	Id.	»	64	»
			A reporter.....		9	07	35

Section.	Polygone.	Numéro du Plan.	NOMS DES BIENS.	NATURE	CONTENANCE		
					h.	a.	c.
			Report . . . . .		9	7	35
		22	La pièce de la Petite-Belle-Borne, en terre labourable . . . . .	Id.	»	54	»
		19	La pièce de la Belle-Borne, en terre labourable . . . . .	Id.	1	3	»
		25	Le pré de la Chaussée, en pré . . . . .	Pré.	»	5	40
		21	L'Ouche des Morelles, id . . . . .	Id.	»	5	60
		25	Le Champ-Pineau, ou de la Grosse-Motte . . . . .	Terre.	»	59	50
TROISIÈME PARTIE.							
Sur la commune de Voide.							
C	9	4	Le pré du Pont-de-Lys, en pré . . . . .	Pré.	»	75	50
		21, 22	La pièce dite la Varenne-du-Pont-de-Lys, en terre labourable et pâture.	Terre et pâture.	1	44	80
		8	La pièce de la Varenne-Longue, terre	Terre.	»	98	»
		18	La pièce de la Varenne-des-Portes, terre . . . . .	Id.	1	67	»
		14	La pièce dite le Petit-Champ . . . . .	Id.	»	62	50
		7	Le Champ-du-Milieu . . . . .	Id.	1	27	»
		8	Le pré de Perceron, en pré . . . . .	Pré.	»	57	50
C	8	5	Le coteau de la Tannerie . . . . .	Pierre et terre.	1	57	»
		4	Le pré de la Tannerie, en pâture . . . . .	Pâturage.	»	16	20
A	15	7	Le coteau de la Baumette . . . . .	Id.	»	44	50
C	7	68	Un autre coteau, dit de la Tannerie . . . . .	Id.	»	15	»
A	15	5, 6	Le champ du Donet-Neuf, terre et pâture. Il est entré dans la confection de la route de Gonnord, de l'article ci-dessus, environ 7 ares 90 centiares, il en reste environ . . . . .	.....	»	11	80
A	15	11	Pré de la Baumette, en pré. 33 a. » c.	.....	»	45	60
C	7	17	Pré de la Baumette, id. 12 60	.....	»	45	60
NOTA. Ces deux prés n'en forment plus qu'un aujourd'hui.							
Contenance totale de ladite métairie . . . . .					21	57	25

3° LOT.

MAISON CHABOSSEAU.

Une petite maison, située ville de Vihiers, composée d'une chambre basse à cheminée, une boutique à gauche, grenier au-dessus, joignant au midi la grande route, et des autres côtés M. Simon, occupée par M. Chabosseau, menuisier.

4° LOT.

TERRAIN VAGUE A CÔTÉ DE LA MAISON CI-DESSUS.

Un petit terrain vague, situé à Vihiers, contenant environ 5 ares et joignant au levant Simon, au midi la grande route, et des autres côtés terrain de l'hôtel du Chêne-Vert.

5° LOT.

HÔTEL DU CHÊNE-VERT, SITUÉ À VIHIERS.

Un hôtel, nouvellement reconstruit, connu sous le nom de l'hôtel du Chêne-Vert, occupé par M. Moron, composé au rez-de-chaussée de cuisine, chambre et décharge de cuisine, corridor, à gauche du corridor, deux chambres dont une à cheminée, escalier, buanderie et cave au-dessous;

Au premier étage, huit chambres à feu et quatre cabinets surmontés de mansardes et grenier; écurie servant au haras, avec petite cour renfermée de murs ayant issue sur la grande route; cour de l'hôtel entourée d'une grande écurie neuve surmontée d'un grenier; hangar avec grenier, deux écuries dans le bas, puits avec pompe; le tout joignant au midi la grande route.

6° LOT.

JARDIN EN FACE DE L'HÔTEL DU CHÊNE-VERT.

Un jardin, situé à Vihiers, en face de l'hôtel ci-dessus, contenant environ 8 ares, joignant au levant Guery, au couchant une ruelle, au midi M. Combes et au nord la grande route.

7° LOT.

MAISON A L'ANGLE DE LA GRANDE ROUTE ET DE CELLE DE GONNORD A VIHIERS.

Une maison, située ville de Vihiers, à l'angle de la grande route et de celle de Gonnord, composée de deux chambres basses à cheminée, corridor et cave; deux chambres en bas côté, grenier ensuite, écurie au-dessous, puits commun avec l'hôtel du Chêne-Vert, joignant au levant écuries dudit hôtel, au midi la grande route, au couchant la route de Gonnord, et au nord la maison ci-après, art. 9

8° LOT.

PETIT TERRAIN VAGUE DERRIÈRE LA MAISON DE M. GUITTAU.

Un petit terrain vague, contenant environ 2 ares, sis à Vihiers, joignant au midi maison de M. Guittau, au levant la route de Gonnord, et des autres côtés pré à madame Boissavary.

9° LOT.

MAISON NEUVE.

Une maison, située ville de Vihiers, de construction récente, composée au rez-de-chaussée d'une grande chambre à droite du corridor, chambre et cabinet à gauche, corridor au milieu; au premier étage de deux chambres, grenier au-dessus, cour derrière et en côté; joignant au levant jardin de madame Ferchault, au midi la maison comprise sous l'art. 7, au couchant la grande route, et au nord un sentier.

10° LOT.

TANNERIE.

Une tannerie, située sur la commune du Voide, consistant en deux grands appartements, l'un au rez-de-chaussée et l'autre au premier étage, contenant

cuves, bassins, pompes pour l'exploitation de la tannerie; terrain tout autour contenant environ 6 ares, joignant au levant la route de Gonnord, au midi la rivière, et des autres côtés les coteaux.

11° LOT.

MAISON A SAINT-JEAN.

Une maison, située ville de Vihiers, quartier Saint-Jean, consistant en: 1° Un premier corps de bâtiment élevé sur cave d'un rez-de-chaussée composé d'une cuisine, salle à manger, corridor, grande salle et cabinet; d'un premier étage composé de quatre chambres et d'un cabinet séparé par deux corridors, greniers au-dessus; un grand jardin derrière entouré de murs dans lequel se trouvent une citerne, deux petites chambres froides et une petite cour à volailles;

2° Un autre corps de bâtiment, composé de hangar, chambre et cabinet au rez-de-chaussée, une chambre au premier étage, petite chambre en bas-côté, porte d'entrée à la suite; une buanderie surmontée d'un grenier carrelé; cour et parterre au milieu de ces deux bâtiments;

3° Un autre corps de bâtiment, dans le bas, composé de portail, écurie, grange, surmontés de grenier; petite cour à côté; le tout contenant environ 24 ares et joignant au levant la rue et la place Saint-Jean, midi servitudes de l'hôtel du Chêne-Vert, au couchant, cour de la maison désignée sous l'art. 9 ci-dessus, au nord place Saint-Jean et jardin ci-après.

12° LOT.

JARDIN ET TERRAIN ACQUIS DE M. MILLORIT.

Un jardin, avec un petit terrain vague au-devant, situé ville de Vihiers, quartier Saint-Jean, contenant 5 ares 50 centiares, joignant au levant et au nord place Saint-Jean, au couchant Marchais, au midi le jardin de la maison ci-dessus.

13° LOT.

MAISON GODINEAU.

Une petite maison, située à Vihiers, quartier Saint-Jean, occupée par Godineau, consistant en: une chambre basse et une chambre haute, bas-côté, servant de grenier, joignant au midi la rue, au couchant un sentier, au nord jardin ci-après.

14° LOT.

GRAND JARDIN SAINT-JEAN.

Un jardin, situé à Vihiers, quartier Saint-Jean, entouré de murs, dans lequel se trouve une laverie et un réservoir avec puits, contenant environ 33 ares, joignant au levant MM. Ruelle et Marolleau, au midi M. Ruelle et la maison Godineau, au couchant M. Bory, et au nord un chemin d'exploitation.

15° LOT.

TERRAIN OCCUPÉ PAR LETHEULLE.

Un petit jardin, situé à Vihiers, près la rivière, occupé par M. Letheulle, précédé d'une portion de coteau cultivé par Godineau; le tout contenant environ 13 ares et joignant au levant MM. Robiquet et Forget, au midi Hervé, au couchant M. Delaunay, et au nord M. Robiquet.

16° LOT.

TERRAIN OCCUPÉ PAR GODINEAU.

Un terrain en coteau, situé commune du Voide, occupé par Godineau, contenant environ 13 ares, joignant au levant la route de Gonnord, au midi terrain de la Tannerie, sus-désigné, et des autres parts, coteaux dépendant de la métairie de la Madeleine.

17° LOT.

Un vivier et une petite pâture, situés sur la commune du Voide, contenant 2 ares 10 centiares, articles 59 et 70, section C, polygone 7 du cadastre, non affermés.

18° LOT.

BIENS SITUÉS A TRÉMONT.

Un morceau de terre labourable, autrefois planté en vigne, avec une petite maison en terrasse renfermant un petit pressoir; le tout contenant environ 88 ares et joignant au couchant un chemin, au midi Poitou, et situé commune de Trémont, canton de Vihiers, arrondissement de Saumur (Maine-et-Loire).

MISES A PRIX.

Outre les charges, clauses et conditions insérées au cahier des charges, les enchères seront reçues sur les mises à prix fixées par le jugement du 10 mars 1855, savoir:

Pour le premier lot, à la somme de vingt-cinq mille francs, ci . . . . .	25,000 fr.
Pour le deuxième lot, à celle de trente mille francs, ci . . . . .	30,000
Pour le troisième lot, à celle de mille francs, ci . . . . .	1,000
Pour le quatrième lot, à celle de quatre cents francs, ci . . . . .	400
Pour le cinquième lot, à celle de seize mille francs, ci . . . . .	16,000
Pour le sixième lot, à celle de huit cents francs, ci . . . . .	800
Pour le septième lot, à celle de deux mille cinq cents francs, ci . . . . .	2,500
Pour le huitième lot, à celle de cent francs, ci . . . . .	100
Pour le neuvième lot, à celle de cinq mille francs, ci . . . . .	5,000
Pour le dixième lot, à la somme de mille huit cents francs, ci . . . . .	1,800
Pour le onzième lot, à celle de sept mille francs, ci . . . . .	7,000
Pour le douzième lot, à celle de six cents francs, ci . . . . .	600
Pour le treizième lot, à celle de sept cents francs, ci . . . . .	700
Pour le quatorzième lot, à celle de deux mille francs, ci . . . . .	2,000
Pour le quinzième lot, à celle de cinq cents francs, ci . . . . .	500
Pour le seizième lot, à celle de trois cents francs, ci . . . . .	300
Pour le dix-septième lot, à celle de vingt-cinq francs, ci . . . . .	25
Pour le dix-huitième lot, à celle de mille cinq cents francs, ci . . . . .	1,500

Total des mises à prix . . . . . 95,225

Fait et rédigé à Paris, par l'avoué poursuivant soussigné, le 25 avril 1855.

Signé, MOUILLEFARINE.

Enregistré à Paris, le 25 avril 1855, f° 39, r° c° 2, reçu 1 fr. 10 c., dixième compris.

Signé, BARRIÉ.

S'adresser, pour les renseignements:

- 1° A M<sup>e</sup> MOUILLEFARINE, avoué à Paris, rue du sentier, 8, poursuivant la vente;
- 2° A M<sup>e</sup> GUÉDON, avoué à Paris, boulevard Poissonnière, n° 23;
- 3° A M<sup>e</sup> MOTAIS, notaire à Tigné (Maine-et-Loire), dépositaire du cahier des charges;
- 4° A M<sup>e</sup> LEJEUNE, notaire à Paris, rue Le Peletier, 29.